

Loi

Générale

modern

Loi n° 228/AN/86/1re L portant approbation de la Convention ACP-CEE de Lomé III.

n° 228/AN/86/1re L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
6 janvier 1987

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1987

Date du numéro
15 janvier 1987

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'Assemblée nationale a adopté : le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : Vu les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n° LR/77-008 en date du 30 juin 1977

Vu le décret n° 86-100/PRE du 2 octobre 1986 portant nomination de certains membres du gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier

- Est approuvée la Convention ACP-CEE de Lomé III entre la Commission des Communautés européennes et les pays d'Afrique, Caraïbe et Pacifique. Art. 2
- La présente loi sera publiée au "Journal officiel" de la République dès sa promulgation.

Par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.